OCOM C309.05 – PLANIFIER UNE LEÇON D'EXERCICE MILITAIRE

1. **Rendement.** Planifier une leçon d'exercice militaire.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) une description de leçon,

      (2) un guide pédagogique,

      (3) de la supervision, et

      (4) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet doit :

   a. identifier la séquence d'instruction d'exercice militaire; et

   b. rédiger un plan de la leçon d'exercice militaire.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire la séquence d'instruction d'exercice militaire, y compris : a. l'introduction, b. le corps, c. la confirmation de fin de leçon, et d. la conclusion.	Exposé interactif	10 min	A0-002 (p. 1-1-4 à 1-1-8)
PE2	Réviser le processus de planification de la leçon.	Exposé interactif	10 min	
PE3	Superviser les cadets et leur donner de l'aide pendant qu'ils planifient une leçon d'exercice militaire.	Activité pratique	30 min	

5. **Durée**

   a. Introduction/Conclusion : 10 min

   b. Exposé interactif : 20 min

   c. Activité pratique : 30 min

   d. Total : 60 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification**

   a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin de présenter la séquence d'instruction d'exercice militaire et pour stimuler leur intérêt dans la planification d'une leçon d'exercice militaire.

   b. Une activité pratique a été choisie pour le PE 3 pour orienter les cadets dans le processus de planification d'une leçon d'exercice militaire.

7. **Documents de référence.** A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur – Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement, et

   b. la liste des sujets approuvés de 15 minutes pour l'exercice militaire.

9. **Matériel d'apprentissage**

   a. un document de cours sur la planification d'une leçon,

   b. un plan de leçon d'exercice militaire vierge,

   c. une liste de contrôle de plan de leçon d'exercice militaire vierge,

   d. une description de leçon, et

   e. un guide pédagogique,

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** L'OCOM C309.05 (Planifier une leçon d'exercice militaire) doit être enseigné au moins une semaine avant l'OCOM C309.06 (Enseigner une leçon d'exercice militaire de 15 minutes).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.